

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 25

N°ordre : DE-25-58

N°ordre dans la séance :  
DE-16122025-02

Date de la convocation :  
10/12/2025

Date de la publication :  
18/12/2025

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CULOZ-BÉON**

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Marie-Françoise SONZOGNI, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Christelle MARCHAND, conseillers

**Absents excusés :** Loïc MONTEIRO (procuration à David TREBOZ), Déborah GLEYZE (procuration à Isabelle MORLOTTI), Mélisande MACONE, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Éric BONNET, Thierry DEHAY, Dominique GERRA, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN (procuration à Anne-Laure PETITE), Christelle BOUVIER (procuration à Sylvianne GUILLERMET)

**Secrétaire de séance :** Robert VILLARD

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL**

Monsieur David TREBOZ, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal qu'une seconde décision modificative du budget général est nécessaire pour procéder à des ajustements budgétaires dans les sections de fonctionnement et d'investissement du budget général 2025.

En investissement, il convient d'effectuer un virement de crédit de 2000 €, de l'opération 15 « Divers bâtiments » compte 21312 « Construction bâtiments scolaires » vers l'opération 10 « Ecoles » compte 21578 « Autre matériel technique » pour financer les dépenses relatives au Plan Particulier de Mise en Sureté à l'école primaire Milvendre.

En fonctionnement, il convient d'effectuer un virement de crédit de 18 200 €, du chapitre 011 « Charges à caractère général » compte 60632 « Fournitures d'entretien et de petit équipement » vers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » compte 65568 « Autres contributions », pour financer le 2<sup>ème</sup> appel de cotisation du SIEA pour l'éclairage public, basé sur le coût de consommation énergétique pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025. La somme inscrite initialement au budget primitif 2025 sur le compte 65568 avait été, à tort, fixée sur la base du réalisé 2024 qui ne correspondait qu'à 9 mois de consommation énergétique contre 12 mois pour 2025.

La décision modificative n°2 du budget général est retracée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement:	15 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>18 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65568 : Autres contributions	0,00 €	15 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 200,00 €</b>	<b>18 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21312-15-212 : DIVERS BATIMENTS	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-10-212 : ECOLES	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance  
**R. VILLARD**

Accusé de réception en préfecture :  
801-200009406-20251216-DE-16122025-02-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Le Maire  
**Franck ANDRE MASSE**

